#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20220413-22-15-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2022

PREFECTURE DE MARTINIQUE

Nº 22-15

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mardi 05 Avril 2022

OBJET: Subvention au COS/PNRM - Année 2022

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### I - Dossiers Finances

- 1. Vote du Compte Administratif 2021 : Budget Principal
- 2. Vote Compte Administratif 2021 : Budget Annexe CFME
- 3. Compte de gestion 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
- 4. Affectation des résultats 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
- 5. Vote du Budget Primitif 2022 Budget Principal
- 6. Vote du Budget Primitif 2022 Budget Annexe CFME
- 7. Cotisations des Membres 2022
- 8. Autorisation générale et permanente de poursuites
- 9. Récapitulatif des missions 2021
- 10. Subvention COS/PNRM 2022

#### II - Points Information

- 11. Liste des Marchés 2021
- 12. Participation du PNRM à la Foire de Nantes
- 13. Opération Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
- 14. Présentation du programme d'Animations 2022
- 15. Questions diverses

# Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE - L. BEAULIEU - N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - O. MARIE-REINE -

#### **Pour les Communes**

→ Membres Titulaires: Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)- Mr J. TABAR(Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr R. DULYMBOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOLBASAMY(Saint-Pierre) – Mr J. ELIZABETH(Sainte-Luce) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA (CAP NORD).

# Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM: Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER

→Communes: Messieurs D. DELEPINE (Ducos) et A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr J-L. GUIZONNE (Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE.

# Membres titulaires absents

- →CTM: Mesdames K. BERNABE M-A RAVIN F. CARIUS S. NORCA Messieurs N. AZEROT -D. DINAL J-C ECANVIL J. ROSE.
- →Communes: Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) Mr J. DOMERGUE(François) Mr D. DOULIN (Lamentin) Mme A. APOCALE (Saint Esprit).
- →Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) Mr L. CLEMENTE(CACEM).

Absents excusés: Mr F. ISMAIN (CTM) – Mr M. NADEAU (CTM) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote). Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) -

Invitée: Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

# Assist<u>aient à la</u> Réu<u>n</u>ion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martiniqu 💹 📜

PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants.
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Budget Primitif 2022 du SM/PNRM adopté en séance du Comité le 05 Avril 2022,
- la demande de subvention du COS/PNRM pour l'exercice 2022 en date du Vu 23 Mars 2022,
- Considérant que le PNRM a confié au COS/PNRM la gestion des œuvres sociales à l'adresse de ses personnels, sur la base d'une convention annuelle.
- Considérant que les personnels concernés sont : les agents titulaires, les agents contractuels, les agents sous contrat ACI du PNRM, et les stagiaires mais uniquement pour les actions réalisées pour le compte du PNRM,
- Considérant l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance le 29 Mars 2022,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré A l'unanimité des membres présents et représentés,

# le Comité syndical,

# Article 1

Décide d'accorder une subvention d'un montant de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) au Comité des œuvres Sociales du PNRM pour l'année 2022.

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 du Syndicat Mixte du PNRM.

### **Article 3**

Stipule que le COS devra transmettre au Syndicat Mixte ses documents comptables de fin d'exercice 2021 visés par un commissaire aux comptes.

Le COS devra être en outre, en mesure de justifier à tout moment de l'utilisation de la somme versée par le Syndicat Mixte au regard de ses documents comptables.

#### Article 4

Donne mandat au Président pour signer les actes et engager les opérations nécessaires au versement précité.

#### Article 5

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 5 avril 2022

Le Président

NOAT MI

MAL DELA

Félix ISMAIN